

Numéro délibération : 2013-28

L'an deux mil treize, le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick PAILLOUX, Maire.

convocation du : 06 juin 2013

Présents : Patrick PAILLOUX, Alain DI STEFANO, Jean HUTTEAU, Gilles BLANVILLAIN, Didier CHAVANES, Gaston CHARPENTIER, Jean-Pierre PASQUET, Olivier DURAND, Patrice GAGET, Jérôme POIVET, Thierry LUCHE, Jackie BRUNEAU, Marie-Pierre HUTTEAU,

Secrétaire de séance : Cédric CORMIER

Absents excusés : Sylvie JATTEAU,

Objet : modification des montants de caution

Considérant que les tarifs de caution ne sont pas assez dissuasif pour le bon ordre des salles des fêtes

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

DECIDE

Article 1 :

Yèvre-la-Ville :

Location 100 euros - jour de semaine ou week-end
Caution 400 euros soit (300+100 euros)
rendu dans les 8 jours après état des lieux
Nombre de personnes présentes au plus dans la salle : 100

Article 2 :

Yèvre-le-Châtel :

Location 70 euros – jour de semaine ou week-end
Caution 400 euros soit (300+100 euros)
rendu dans les 8 jours après état des lieux
Nombre de personnes présentes au plus dans la salle : 40

Article 3 :

Les locations du week-end débutent du samedi 8 h00 au lundi suivant 8h00

Article 4 :

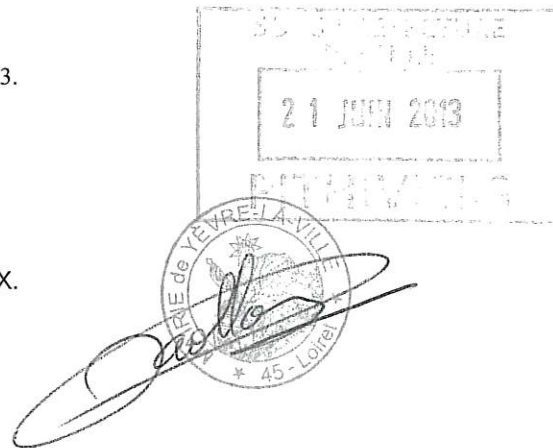
Les réservations de salles ne peuvent se faire qu'au nom des habitants de la commune (règlement, assurance, caution).

Article 5 :

Tarifs et conditions applicable dès le 13 juin 2013.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : -
Abstention : -

Le maire,
Patrick PAILLOUX.



Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations